

<b>AC1</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Animer, assurer la gestion administrative et coordonner le document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL</b>
	<b>1</b>	

<b>Documents v isés</b>		<b>Actions à coordonner avec :</b>	
DOCOB / Plan de gestion		Contrat d'étang / PDU / SCOT / PLU	
<b>Thématique / Ligne d'action</b>		2a. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL - Volet coordination des actions (mission du gestionnaire) -	
<b>Habitats et espèces concernés</b>		Tous les habitats naturels et les espèces	
<b>Zone d'application</b>		L'ensemble du site	
<b>Statut foncier des parcelles</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains privés</li> <li>- Terrains appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)</li> </ul>	
<b>Maître d'ouv rage</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat : DDAF 66 (coordonnatrice)</li> <li>- CELRL</li> </ul>	
<b>Maître d'œuv re / Partenaires</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, ...</li> </ul>	

#### **Objectif principal :**

- Gestion administrative et coordination du document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du Conservatoire

#### **Descriptif des moyens :**

**La structure animatrice, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, aura pour mission de (voici les grandes lignes du cahier des charges type) :**

- Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB valant plan de gestion des terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, avec mise en place et édition d'un tableau de bords annuels pour chaque action;
- Promouvoir le DOCOB valant plan de gestion des terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs);
- Assurer la concertation entre les acteurs locaux (Gestion des difficultés et problèmes rencontrés)
- Etablir des contrats de gestion, de suivi et de sensibilisation avec des acteurs locaux (Contrat N 2000 ou CAD)
- Favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site;
- Rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions;
- Evaluer et réviser le DOCOB en concertation avec le comité de pilotage et avec les acteurs locaux;
- Coordonner le DOCOB avec les autres types de documents de gestion et d'aménagement et les politiques publiques.
- Encadrer les gardes du littoral dans la réalisation des actions de terrain
- Elaborer et mettre en place une charte de bonne conduite avec les acteurs du tourisme

#### **Observations et recommandations :**

Rappelons que toutes interventions (agricoles ou autres) sur les terrains du CELRL devront faire l'objet d'une convention d'usage entre le maître d'œuvre et le Conservatoire.

**Calendrier de réalisation :**

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération assure l'animation, la gestion administrative et la coordination du DOCOB valant plan de gestion des terrains du Conservatoire de façon continue pendant les 6 années de vie de cette première version.					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Coût de l'animation pour une année / un chargé de mission à 50 % (un mi-temps) / 20 000 €	120 000,00 €
<b>Total du coût de l'action AC1 pour 6 ans :</b>	<b>120 000,00 €* </b>

\* Evaluation à titre indicatif sur la base des tarifs pratiqués à l'année 1 du document.

**Plan de financement :**

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement (PMCA)	TOTAL
%		80				20	100 %
€		96 000,00				24 000,00	120 000,00 €*

\* A titre indicatif ; financement pressenti.

**Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :**

- Elaboration d'un rapport annuel de suivi de l'animation
- Autoévaluation de l'animation, réalisée à partir du tableau de bord annuel de chaque action
- Nombre de contrats signés (CAD et Contrats Natura 2000)
- Surfaces sous contrats
- Satisfaction des acteurs locaux signataires de contrat

<b>AC2</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Animer le règlement de pêche</b>
	<b>2</b>	

<b>Documents v isés</b>		<b>Actions à coordonner avec :</b>
Plan de gestion		
<b>Thématique / Ligne d'action</b>	2a. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL - Volet coordination des actions (mission du gestionnaire) -	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Lagune côtière * (DH 1150)	
<b>Zone d'application</b>	La lagune	
<b>Statut foncier des parcelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains privés</li> <li>- Terrains appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)</li> </ul>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	CELRL	
<b>Maître d'œuvre / Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération,</li> <li>- Les pêcheurs, ...</li> </ul>	

#### **Objectif principal :**

- Encadrement de l'activité de pêche

#### **Objectifs secondaires :**

- Gestion de la ressource halieutique
- Préservation de l'habitat lagunaire
- Information sur les peuplements piscicoles

#### **Descriptif des moyens :**

#### **Signature de convention individuelle de pêche en fonction du règlement élaboré en 2004**

Cette convention est valable pour 3 ans. Il faut donc prévoir :

- Le recensement des pêcheurs souhaitant obtenir un lot de pêche sur la lagune
- Une réunion avec les pêcheurs pour le tirage des lots
- La signature des conventions individuelles

#### **Observations et recommandations :**

##### **Observation**

Comme mentionné précédemment, le règlement de pêche a été élaboré et signé en 2004 (Il sera disponible dans le document de compilation du DOCOB).

Les premières conventions individuelles de pêche ont été signées aux mois de novembre et décembre 2004.

**Calendrier de réalisation :**

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Recensement des pêcheurs souhaitant obtenir un lot de pêche sur la lagune.					
Réunion avec les pêcheurs pour le tirage des lots.					
Signature des conventions individuelles.					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Animation du règlement (200 € x 12 jours / 6 ans)	2 400,00
Réunion de tirage des lots (200 € X 6 jours / 6 ans)	1 200,00
<b>Total du coût de l'action AC2 pour 6 ans :</b>	<b>3 600,00 €* </b>

\* Evaluation à titre indicatif sur la base des tarifs pratiqués à l'année 1 du document.

**Plan de financement :**

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement (CEL RL et PMCA)	TOTAL
%						100	100 %
€						3 600,00	3 600,00 €*

\* A titre indicatif ; financement pressenti.

**Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :**

- Conventions signées
- Retour des déclarations de pêche (carnet de prélèvement)

<b>AC3</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Mettre en place une animation foncière</b>
	<b>2</b>	

<b>Documents v isés</b>	<b>Actions à coordonner avec :</b>
DOCOB / Plan de gestion	SMA des Ilobères

<b>Thématique / Ligne d'action</b>	2a. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL - Volet coordination des actions (mission du gestionnaire) -
------------------------------------	--

<b>Habitats et espèces concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Roselières</li> <li>- Mares temporaires méditerranéennes amphibies halonitrophiles et à Isoètes* (DH 3170)</li> <li>- Prairies humides à grandes herbes du groupement à scirpe du midi (<i>Molinio - holoschoenion</i>) (DH 6420)</li> <li>- Prés salés méditerranéens (DH 1410)</li> <li>- Steppes salées méditerranéennes* (DH 1510)</li> <li>- Oiseaux : espèces paludicoles (Petit Butor, Héron pourpré, Panure à moustache...), Rollier d'Europe et Chouette chevêche</li> <li>- Insectes : libellules et orthoptères</li> <li>- Amphibiens: Rainette méridionale, Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, discoglosse peint, Grenouille de Pérez</li> </ul>
<b>Zone d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cagarell</li> <li>- Prés de la ville</li> </ul>

<b>Statut foncier des parcelles</b>	Terrains privés
<b>Maître d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération</li> <li>- CELRL</li> <li>- La future structure animatrice du contrat d'étang</li> </ul>
<b>Maître d'œuvre / Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propriétaires privés,</li> <li>- Bureau d'étude,</li> <li>- Communes de Canet et de Saint-Nazaire, ...</li> </ul>

**Objectif principal :**

- Harmonisation de la gestion des habitats naturels localisés sur des parcelles appartenant à divers propriétaires privés

Cette zone représente environ 168,5 ha.

**Objectifs secondaires :**

- Sensibilisation de la population (des propriétaires) à Natura 2000
- Appropriation et participation active de la part des propriétaires à Natura 2000

### Descriptif des moyens :

**Développer la maîtrise foncière du conservatoire, lorsque possible**  
et

**Animation foncière afin de créer une association foncière (AFA) :**

- Identifier les propriétaires et prendre contact avec eux par courrier afin de les informer et de les sensibiliser au DOCOB - Plan de gestion
- Réunir les propriétaires intéressés par la mise en place d'une association foncière
- Elaborer une charte des usages sur ces parcelles avec les propriétaires et usagers

### Observations et recommandations :

#### Observations

La SAFER et le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres disposent de zones de préemption sur le site. Il est primordial de faciliter l'action d'acquisition sur ce secteur.

Compte-tenu des enjeux et de l'importance de ce secteur (présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires) des mesures réglementaires et plus contraignantes pourront être envisagées, en concertation avec le comité de pilotage, en cas d'échec de l'animation foncière.

Rappelons que toutes interventions (agricoles ou autres) sur les terrains du CELRL devront faire l'objet d'une convention d'usage entre le maître d'œuvre et le Conservatoire.

#### Recommandations

- Éviter le doisonnement des milieux
- Harmonisation de la gestion et du paysage
- Sensibiliser la population à la conservation de son patrimoine

### Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Animation foncière afin de créer une association foncière (AFA)	
- Identifier les propriétaires et prendre contact avec eux par courrier afin de les informer et de les sensibiliser au DOCOB - Plan de gestion ( 200 € x 5 jours / 6 ans )	1 000,00
- Réunir les propriétaires intéressés par la mise en place d'une association foncière (200 € x 2 jours la première année, puis 1 jour tous les ans, soit 200 € x 8 jours /6 ans)	1 600,00
- Elaborer une charte des usages sur ces parcelles avec les propriétaires et usagers (200 € x 5 jours / 6 ans)	1 000,00
<b>Total du coût de l'action AC3 pour 6 ans :</b>	<b>3 600,00 €* </b>

\* Evaluation à titre indicatif.

**Plan de financement :**

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement (CEL RL et PMCA)	TOTAL
%						100	100 %
€						3 600,00	3 600,00 €*

\* A titre indicatif ; financement pressenti.

**Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :**

- Nombre de propriétaires présents lors de la réunion des intéressés par l'association fondrière
- Charte des usages sur les parcelles concernées
- Nombre de propriétaires ayant signé la charte des usages

<b>AC4</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Mettre en place un groupe de travail pour le devenir de la voie littorale</b>
	<b>3</b>	

<b>Documents v isés</b>		<b>Actions à coordonner avec :</b>	
DOCOB / Plan de gestion		PDU / SCOT/travaux du conseil général	
<b>Thématique / Ligne d'action</b>		2a. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL - Volet coordination des actions (mission du gestionnaire) -	
<b>Habitats et espèces concernés</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (DH 2120)</li> <li>- Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> (DH 2210)</li> <li>- Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i> (DH 2230)</li> <li>- Oiseaux : Alouette calandrelle, laro-limicole (Sterne naine et Gravelot à collier interrompu...)</li> <li>- Insectes : Orthoptères thermophiles</li> <li>- Espèces végétales remarquables : <i>Bassia prostrata</i>, <i>Corrigiola telephiifolia</i>, <i>Dianthus pyrenaicus</i>, <i>Echium arenarium</i>, <i>Erodium cicutarium</i>, <i>Hypochaeris glabra</i>, <i>Lupinus angustifolius</i>, <i>Malcolmia nana</i>, <i>Romulea columnae</i>, <i>Romulea ramiflora</i>, <i>Stachys maritima</i></li> </ul>	
<b>Zone d'application</b>		Lido	
<b>Statut foncier des parcelles</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)</li> <li>- DPM</li> <li>- Terrains du Conseil général</li> </ul>	
<b>Maître d'ouvrage</b>		CELRL	
<b>Maître d'œuvre / Partenaires</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération,</li> <li>- DPU,</li> <li>- Conseil général,</li> <li>- Communes (Canet, Saint-Nazaire, Saint-Cyprien...), ...</li> </ul>	

#### Objectif principal :

- Amorçer d'une réflexion sur l'avenir de la voie littorale

#### Objectifs secondaires :

- Définir la place de la voiture autour de la voie littorale et limiter l'impact sur le site
- Canaliser le public sur les dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria*, les dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae* et les dunes avec pelouses du *Malcolmietalia*
- Restaurer les dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae* par revégétalisation des zones soumises à la pression anthropique

#### Descriptif des moyens :

#### Mise en place d'un groupe de travail qui se penchera sur l'avenir et l'aménagement de la voie littorale / PDU (requalification de la voie littorale)

- Réunir les personnes concernées
- Organiser et animer les réunions
- Rédiger les comptes-rendus de ces réunions.

### Observations et recommandations :

#### Observations

Rappelons que toutes interventions (agricoles ou autres) sur les terrains du CELRL devront faire l'objet d'une convention d'usage entre le maître d'œuvre et le Conservatoire.

#### Recommandations

Si la voie littorale est conservée

- maintenir la bande de stationnement existante. Il ne serait pas souhaitable de remplacer cette dernière par des poches de stationnement qui détruiraient les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires, de même que les habitats remarquables du Lido.
- si le projet de poches de stationnement est mis de l'avant, nous recommandons au préalable, la réalisation d'une étude d'incidence.

Si la voie littorale est supprimée,

- Créer de grands stationnements pour l'accueil du public sur les communes de Canet-en-Roussillon et de Saint-Cyprien (soit à chaque extrémité de la plage).
- Prévoir des aménagements pour limiter l'accès des véhicules tout-terrain aux dunes.
- Mettre en place une stratégie d'information et de sensibilisation pour les visiteurs et les acteurs locaux afin que soit respecté ce nouveau mode de gestion.
- Prévoir une navette pour passer de Canet à Saint-Cyprien.

### Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
La mise en œuvre de cette action se fera en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires (actions dont le niveau de priorité est de 1 et 2).					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Mise en place d'un groupe de travail <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunir les personnes concernées</li><li>- Organiser et animer les réunions</li><li>- Rédiger les comptes-rendus de ces réunions.</li></ul>	Intégrer dans le budget de l'animation du DOCOB – cf fiche action AC1
<b>Total du coût de l'action AC4 pour 6 ans :</b>	

### Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Comptes rendus des réunions

<b>AC5</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Elaborer et mettre en place une charte de bonne conduite avec les acteurs du tourisme</b>
	<b>2</b>	

<b>Documents v isés</b>	<b>Actions à coordonner avec :</b>
DOCOB / Plan de gestion	

<b>Thématique / Ligne d'action</b>	2b. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL - Volet gestion du site (mission du gestionnaire) -
------------------------------------	---

<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous les habitats naturels et les espèces
<b>Zone d'application</b>	L'ensemble du site

<b>Statut foncier des parcelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains appartenant au CELRL</li> <li>- Terrains privés</li> <li>- DPM</li> <li>- Terrains du Conseil général</li> </ul>
<b>Maître d'ouv rage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération</li> <li>- Collectivités</li> </ul>
<b>Maître d'œuv re / Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau d'étude en communication environnementale,</li> <li>- CDT,</li> <li>- Collectivités,</li> <li>- Propriétaires</li> <li>- CELRL</li> <li>- Associations (associations pour la protection de la nature, fédération des chasseurs...)...</li> </ul>

**Objectif principal :**

- Maîtrise de la fréquentation du site

**Objectifs secondaires :**

- Conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires, et remarquables
- Conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables
- Assurer l'intimité et la paix de la population locale
- Sensibiliser les acteurs du tourisme à l'environnement

**Descriptif des moyens :**

**Réunir les acteurs du tourisme en un groupe de travail**

Le groupe de travail devra être constitué des acteurs suivants: élus, associations de protection de la nature, conservatoire du littoral et autres propriétaires des lieux, usagers des parcelles concernées, professionnels du tourisme...

Le groupe de travail travaillera à l'élaboration de la charte. Il permettra :

- D'amorcer une réflexion sur le tourisme avec l'ensemble des acteurs liés de près ou de loin à cette activité économique (associations et propriétaires indus).
  - Créer un réseau de tous les prestataires des activités de pleine nature et des acteurs du tourisme
  - Elaborer des principes directeurs pour la gestion du tourisme et son développement sur le site (élaboration de la charte de bonne conduite).
- De favoriser la mise en place d'un réseau de communication entre les structures de développement du tourisme et des activités de pleine nature locales et départementales. Il permettra de centraliser les informations relatives aux activités et aménagements existants et aux projets.

**La charte de bonne conduite cherchera à :**

- inciter les porteurs de projets touristiques à se rapprocher des structures compétentes en matière de planification du développement des activités et des aménagements afin de limiter les développements anarchiques.
- favoriser les actions prévenant la pollution dans les lieux touristiques (centre de vacances et camping) par la mise en place d'équipements sanitaires et de cahiers des charges appropriés, par l'emploi de produits ménagers peu polluants, mise en place du tri sélectif.
- guider les visiteurs sur des circuits aménagés et balisés. Inciter au respect de la propriété privée.
- assurer l'encadrement de groupes sur les sites avec des acteurs locaux.
  - Pour ce faire, il apparaît important de sensibiliser les professionnels des activités de loisirs à la fragilité écologique des milieux qu'ils fréquentent ou qu'ils sont susceptibles de fréquenter.

**Observations et recommandations :****Observations**

Rappelons que toutes interventions (agricoles ou autres) sur les terrains du CELRL devront faire l'objet d'une convention d'usage entre le maître d'œuvre et le Conservatoire.

**Calendrier de réalisation :**

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Création d'un réseau des acteurs du tourisme et amorce d'une réflexion sur le tourisme / à réaliser par la Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération	Elaboration de principes directeurs pour la gestion et le développement du tourisme = réalisation d'une charte de bonne conduite avec l'aide d'un BE	Signature et mise en application de la charte.			

**Nature des dépenses :****Coûts en € TTC**

Elaboration de la charte  
 Mise en application de la charte par Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (comptabilisé dans l'enveloppe de l'animation)

Comprise dans le coût de l'action AC1

**Total du coût de l'action AC5 pour 6 ans :**

\*

\* Evaluation à titre indicatif.

**Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :**

- Parution de la charte
- Nombre de signataire de la charte
- Nombre de visites guidées sur le site

<b>AC6</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Organiser et coordonner les actions de police</b>

<b>Documents v isés</b>		<b>Actions à coordonner avec :</b>
Plan de gestion		
<b>Thématique / Ligne d'action</b>	2b. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL - Volet gestion du site (mission du gestionnaire) -	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous les habitats naturels et les espèces	
<b>Zone d'application</b>	L'ensemble du site	
<b>Statut foncier des parcelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains appartenant au CELRL</li> <li>- Terrains privés</li> <li>- DPM</li> <li>- Terrains du Conseil général</li> </ul>	
<b>Maître d'ouv rage</b>	CELRL	
<b>Maître d'œv re / Partenaires</b>	- Gestionnaire du territoire et associations	

#### **Objectif principal :**

- Respect du site naturel

#### **Objectifs secondaires :**

- Sensibilisation des acteurs locaux et des visiteurs

#### **Descriptif des moyens :**

##### **Informier et réglermenter**

- Proposer des adaptations pour la réglementation et sa mise en oeuvre,
- Pose de panneaux d'information
- Pose d'équipements (barrières)
- Elaboration d'un règlement de site par arrêté municipal ou préfectoral
- Tournées de garde du littoral et coordination avec les différents services de police.
- Avertissement et information des contrevenants

Pour la surveillance, la sensibilisation, la dissuasion et la répression Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, gestionnaire des terrains du CELRL, dispose de 5 gardes du littoral, compétents sur le foncier du Conservatoire du littoral dont les heures de travail correspondent à celles d'un régime de fonctionnaire et d'astreintes. Actuellement, les gardes interviennent deux demi-journées par semaine sur l'année. De plus, en été un système d'astreinte a été mis en place afin de disposer d'agents 24 h /24 en cas de problème. En hiver, un régime d'heures supplémentaires a été conçu pour des tournées de surveillances spécifiques les week-ends.

##### **Verbaliser les infractions**

Rédaction de P.V. en cas d'infraction.

Exemples :

- Compte tenu des dégâts importants occasionnés par la pratique illícite « d'activités sportives motorisées » sur les secteurs d'habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (tel que les fourrés halophiles méditerranéens ou les dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritima*) et le dérangement de la faune abrité dans ces habitats), la poursuite se veut immédiate avec rédaction de procès verbal lors du flagrant délit. Les contrevenants étant déjà informés des sanctions par les panneaux d'information.

- Les distributeurs de prospectus publicitaires seront sanctionnés lors d'un flagrant délit.

#### Observations et recommandations :

##### Observations

Informez le public sur les sanctions pouvant être encourues en cas d'infraction au règlement du site.

Le gestionnaire devra faire part de la nature des infractions et du type de PV réalisé dans chaque bilan.

#### Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Poursuivre les actions de police déjà en cours et accroître les actions d'information, de sensibilisation et de coordination des actions de police.					

#### Nature des dépenses :

#### Coûts en € TTC

Surveillance du site (130 € X104 jours / an x 6 ans)	81 120,00
Système d'astreintes estival	7 000,00
Régime d'heures supplémentaires	2 000,00

**Total du coût de l'action AC6 pour 6 ans : 90 120,00 €\***

\* Evaluation à titre indicatif sur la base des tarifs pratiqués à l'année 1 du document.

#### Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ. (TDENS)	Autres	Autofinancement (CELRL et PMCA)	TOTAL
%				30		70	<b>100 %</b>
€				27 036,00		63 084,00	<b>90 120,00 €* </b>

\* A titre indicatif ; financement pressenti.

#### Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Diminution des infractions
- Diminution des dégâts sur les habitats d'intérêt communautaires causés par les contrevenants (circulations des engins motorisés, papiers publicitaires)

<b>AC7</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Entretien le village des pêcheurs</b>
	<b>3</b>	

<b>Documents v isés</b>		<b>Actions à coordonner avec :</b>
Plan de gestion		
<b>Thématique / Ligne d'action</b>	2b. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL Volet gestion du site (mission du gestionnaire)	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Ne s'applique pas	
<b>Zone d'application</b>	Lido	
<b>Statut foncier des parcelles</b>	Terrains appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)	
<b>Maître d'ouv rage</b>	CELRL	
<b>Maître d'œuv re / Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération,</li> <li>- Associations,...</li> </ul>	

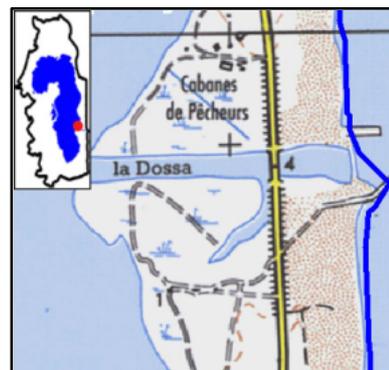
**Objectif principal :**

- Entretien et surveillance du site

**Descriptif des moyens :**

**Entretien du bâti**

- Inspection des cabanes
- Réfection des toitures et des clôtures
- Animation auprès des pêcheurs (respect du contrat de location / entretien du bâti)



**Observations et recommandations :**

**Recommandations**

- Conserver les modes traditionnelles de réfection
- Veiller à conserver l'hamonisation et l'intégration paysagère du village des pêcheurs

**Calendrier de réalisation :**

<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
Réfection en fonction des besoins.					

<b>Nature des dépenses :</b>	<b>Coûts en € TTC</b>
Fourniture de matériel (sanils et clôtures / budget de 7 000,00 € / an)	42 000,00
Pose de matériel (130 € x 30 jours / an x 6 ans)	23 400,00
<b>Total du coût de l'action AC7 pour 6 ans :</b>	<b>65 400,00 €* </b>

\* Evaluation à titre indicatif sur la base des tarifs pratiqués à l'année 1 du document.

**Plan de financement :**

	Europe	État	Région (maintien de patrimoine traditionnel)	Départ.	Autres	Autofinancement (CEL RL et PMCA)	TOTAL
%			20			80	100 %
€			13 080,00			52 320,00	65 400,00 €*

\* A titre indicatif ; financement pressenti.

**Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :**

- Rapport des inspections
- Factures et photos des travaux effectués
- Bilan annuel des activités du gestionnaire sur le site

<b>AC8</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Entretien le mobilier et les sentiers</b>
	<b>3</b>	

<b>Documents v isés</b>		<b>Actions à coordonner avec :</b>
Plan de gestion		
<b>Thématique / Ligne d'action</b>	2b. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL - Volet gestion du site (mission du gestionnaire) -	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Ne s'applique pas	
<b>Zone d'application</b>	L'ensemble du site	
<b>Statut foncier des parcelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains appartenant au CELRL</li> <li>- Terrains privés</li> <li>- DPM</li> <li>- Terrains du Conseil général</li> </ul>	
<b>Maître d'ouv rage</b>	CELRL	
<b>Maître d'œuv re / Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération</li> <li>- Associations,</li> <li>- Entreprise privée,...</li> </ul>	

**Objectif principal :**

- Entretien et surveillance du site

**Descriptif des moyens :**

- Tournée d'inspection des mobiliers (d'information, de sensibilisation, d'observation...) et des sentiers
- Réparation ou remplacement des infrastructures défectueuses

**Calendrier de réalisation :**

<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
Tournées d'inspection régulières (2 fois par année).  Réparation ou remplacement des infrastructures défectueuses en fonction des besoins.					

<b>Nature des dépenses :</b>	<b>Coûts en € TTC</b>
Tournée, réparation et remplacement (130 € x 24 jours / 6 ans)	3 120,00
<b>Total du coût de l'action AC8 pour 6 ans :</b>	<b>3 120,00 €* </b>

\* Evaluation à titre indicatif sur la base des tarifs pratiqués à l'année 1 du document.

**Plan de financement :**

	<b>Europe</b>	<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>CG (TDENS)</b>	<b>Autres</b>	<b>Autofinancement (CELRL et PMCA)</b>	<b>TOTAL</b>
<b>%</b>				20		80	
<b>€</b>				624,00		2 496,00	<b>3 120,00 €* </b>

\* A titre indicatif ; financement pressenti.

**Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :**

- Rapport des inspections
- Factures et photos des travaux effectués
- Bilan annuel des activités du gestionnaire sur le site

<b>AC9</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Ramasser les déchets de façon manuelle</b>
	<b>2</b>	

<b>Documents v isés</b>	<b>Actions à coordonner avec :</b>
Plan de gestion	Avec le Conseil Général (propriétaire de la voie littorale)

<b>Thématique / Ligne d'action</b>	2b. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL - Volet gestion du site (mission du gestionnaire) -
------------------------------------	---

<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous les habitats naturels et les espèces
<b>Zone d'application</b>	L'ensemble du site

<b>Statut foncier des parcelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains appartenant au CELRL</li> <li>- Terrains privés</li> <li>- DPM</li> <li>- Terrains du Conseil général</li> </ul>
-------------------------------------	--

<b>Maître d'ouvrage</b>	CELRL
-------------------------	-------

<b>Maître d'œuvre / Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération,</li> <li>- Associations,</li> <li>- Propriétaires,</li> <li>- Entreprise privée,...</li> </ul>
-------------------------------------	--

**Objectif principal :**

- Entretien et surveillance du site

**Objectifs secondaires :**

- Préservation des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires, habitats d'espèces d'intérêt communautaire et habitats remarquables)

**Descriptif des engagements :**

**Ramassage manuel des déchets**  
Coordination les divers services d'entretien

**Observations et recommandations :**

**Observations**  
Cette mission est actuellement réalisée par les gardes du littoral et l'équipe d'intervention de PMCA.

**Calendrier de réalisation :**

<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
A poursuivre.					

<b>Nature des dépenses :</b>	<b>Coûts en € TTC</b>
Ramassage manuel des ordures (130 € x 208 jours / ans x 6 ans)	224 640,00
<b>Total du coût de l'action AC9 pour 6 ans :</b>	<b>224 640,00 €* </b>

\* Evaluation à titre indicatif sur la base des tarifs pratiqués à l'année 1 du document.

**Plan de financement :**

	<b>Europe</b>	<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>CG (TDENS)</b>	<b>Autres</b>	<b>Autofinancement (CELRL et PMCA)</b>	<b>TOTAL</b>
<b>%</b>				20		80	<b>100 %</b>
<b>€</b>				44 928,00		179 712,00	<b>224 640,00 €* </b>

\* A titre indicatif ; financement pressenti.

**Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :**

- Bilan annuel des activités du gestionnaire sur le site
- Nombre de sacs ramassés

<b>AC10</b>	<b>Niveau de Priorité</b>	<b>Démolition de la dépendance du Mas Petit</b>
	<b>3</b>	

<b>Documents v isés</b>	<b>Actions à coordonner avec :</b>
Plan de gestion	

<b>Thématique / Ligne d'action</b>	2b. Animation et coordination du Document d'objectifs valant plan de gestion des terrains du CELRL - Volet gestion du site (mission du gestionnaire) -
------------------------------------	---

<b>Habitats et espèces concernés</b>	Sans objet
<b>Zone d'application</b>	La portion Nord du site

<b>Statut foncier des parcelles</b>	Terrains appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)
<b>Maître d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération</li> <li>- CELRL</li> </ul>
<b>Maître d'œuvre / Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</li> <li>- Entreprise privée de travaux</li> <li>- Bureau d'études</li> </ul>

#### Objectif principal :

- Aménagement de l'espace et sécurisation du site (éviter la visite ou l'occupation illégale de la dépendance).

#### Objectifs secondaires :

- Limiter le dérangement des habitats naturels et des habitats d'espèces
- Favoriser la préservation des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires, habitats d'espèces d'intérêt communautaire et habitats remarquables) et des espèces.

#### Descriptif des moyens :

##### Démolition de la dépendance

- Destruction de la dépendance par le CELRL, propriétaire.
- Evacuation des gravats et déchets.
- Suivi de la revégétalisation par régénération naturelle de la surface impactée afin de limiter la rudéralisation de ce secteur (secteur déjà influencé par la présence de l'humain – présence d'espèces horticoles).



#### Observations et recommandations :

##### Observations

Rappelons que toutes interventions (agricoles ou autres) sur les terrains du CELRL devront faire l'objet d'une convention d'usage entre le maître d'œuvre et le Conservatoire.

La destruction de la dépendance, bâtiment isolé et attirant la curiosité des promeneurs au bas de la butte de l'Esparrou, limitera la fréquentation de ce secteur du site et les risques de dérangement des oiseaux nicheurs à proximité.

### Recommandations

- Ces travaux ne devront pas être réalisés entre mars et juillet afin d'éviter le dérangement de l'avifaune, du fait de la proximité du bâtiment avec l'habitat fourré halophile méditerranéen.
- Sur le site, limiter l'emprise des travaux sur le côté Nord de la dépendance pour ne pas porter atteinte à l'habitat fourré halophile méditerranéen en bon état de conservation.
- Lors de la démolition, privilégier des moyens légers et de faibles dimensions.
- Prévoir une assistance technique (ingénieur écologue) pour définir le trajet des engins de démolition le moins pénalisant pour le site.
- Evacuer l'ensemble des gravats et déchets issus de la démolition en dehors du site Natura 2000.
- Pendant la durée des travaux, limiter le stationnement des engins sur le site et prévoir des bacs de rétention pour les fuites d'huiles le cas échéant.
- Eviter l'emploi de plantes exogènes et/ou envahissantes pour la revégétalisation, si la cette dernière est privilégiée. Une liste d'espèce à ne pas utiliser pourrait accompagner le cahier des charges.

### Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

### Nature des dépenses :

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Forfait de démolition	10 000,00
<b>Total du coût de l'action AC10 pour 6 ans :</b>	<b>10 000,00 €</b>

\* Evaluation à titre indicatif.

### Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement (CELRL et PMCA)	TOTAL
%						100	100 %
€						10 000,00	10 000,00 €*

\* A titre indicatif ; financement pressenti.

### Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Rapport avec photos de la remise en état de la zone impactée
- Facture de démolition.